

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3203

29 décembre 2011

SOMMAIRE

Accent Aigu	153709	Financière Naturam S.A.	153721
Aleris Luxembourg S.à r.l.	153709	First Industrial S.A.	153744
Alison Café S. à r.l.	153709	Food Ingredients Technologies (F.I.T.) s.à r.l.	153744
Alliancebernstein Allocations	153721	Food Ingredients Technologies (F.I.T.) s.à r.l.	153744
Alonely S.A.	153720	Fralux-Concept S.A.	153743
Am Stadtpark Holdings S.à r.l.	153708	Hamburg Trust SICAV-FIS	153731
Apogon International S.A.	153721	Harbour HoldCo S.à r.l.	153732
Aqua European Technologists S.A.	153722	Jaipour Events S.à r.l.	153720
AXA Assurances Vie Luxembourg	153698	Koch Supply & Trading (Europe) S.à r.l.	153736
Beeston Holding S. à r.l.	153708	Loda Victoria Investment Company S.A.	153726
Belissima	153723	Miscanthus-Nawaro-Innovations S.A.	153728
Berfa Sàrl	153722	Neo Liquidation S.à r.l.	153728
Bianchi 1770 Group S.A.	153725	N.G.C. Titrisation S.A.	153725
Caragana S.A., SPF	153726	Opus Investment S.à r.l.	153744
Carrelages Denis S.à r.l.	153726	Realtune Finance S.à r.l.	153710
CHP Participations S.à r.l.	153727	Roseville Invest S.A.	153722
Claudine S.A.	153727	Royalty Opportunities S.à r.l.	153710
Déco-Jardin s.à r.l.	153731	Scaff Logistics S.A.	153736
Décoration Jeannot Assen sàrl	153728	S.C.I. Magnalux	153729
D.I.Dolmen International (Luxembourg) S.A.	153727	Scrap Trading International S.A.	153708
DOMINALUX Spf S.A.	153723	Swedbank Robur International II	153727
E.G. Capital S.A.	153704	Tongariro S.C.	153733
Erha S.à r.l.	153735	Whitehall French RE 12 S.à r.l.	153732
Euro Courtage	153710		
Euro-Lux-Solar S.à r.l.	153743		
Europa Mallard S.à r.l.	153732		
Europa Nickel S.à r.l.	153735		

AXA Assurances Vie Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 53.467.

L'an deux mille onze, le quatorze décembre,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est déroulée une assemblée générale extraordinaire des actionnaires d'AXA Assurance Vie Luxembourg (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 53.467, constituée suivant acte notarié en date du 29 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 133 du 16 mars 1996. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 16 octobre 2007, numéro 2322.

L'assemblée a été ouverte à 17.15 heures sous la présidence de Monsieur Laurent Jaumotte, Directeur Financier, résidant professionnellement à Luxembourg,

lequel a désigné comme secrétaire Maître Jean-Marc Ueberecken, avocat à la cour, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Christian Fouss, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée ayant été constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Refonte des statuts de la Société;

2. Divers.

II. Que les actionnaires sont représentés, le/les mandataire(s) des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le/les mandataire(s) des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur, par la/les personnes comparantes resteront attachées à cet acte.

III. Que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour. Les actionnaires ont demandé au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Résolution unique

Les actionnaires décident de procéder à une refonte complète des statuts de la Société afin de leur donner la teneur suivante:

«A. Nom - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une Société anonyme sous la dénomination "AXA Assurances Vie Luxembourg" (la «Société»).

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et publiée selon les modalités légales en vigueur dans le pays dans lequel le siège aura été transféré, par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet de faire au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, pour elle ou pour compte de tiers, toutes opérations d'assurance et de réassurance de la branche «vie» soit

1) les opérations d'assurance et de réassurance

- en cas de décès;

- en cas de vie, avec ou sans contre-assurance;

- mixte;

- se rapportant aux garanties que comportent à titre accessoire les assurances sur la vie et qui, à la suite de maladie ou d'accident, notamment en cas d'invalidité, prévoient une prestation non indemnitaire et complémentaire à la prestation principale

2) les opérations de capitalisation;

3) la gestion de fonds collectifs de retraite; et plus généralement toute opérations financières, mobilières et immobilières, apports en sociétés, souscriptions, achats et ventes de titres ou de parts d'intérêts, constitution de sociétés et éventuellement toutes opérations commerciales ou industrielles se rattachant directement aux objets ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 4. Durée. La durée de la Société est illimitée.

B. Capital social – Actions – Registre des actions – Propriété et transfert des actions

Art. 5. Capital social émis. Le capital social est fixé à vingt-huit millions cinq cent mille euros (EUR 28.500.000) représenté par quatre-vingt-douze mille huit cent soixante-quatorze (92.874) actions sans désignation de valeur nominale.

Il peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision de l'assemblée générale délibérant dans les conditions requises pour la modification des statuts.

En cas d'augmentation de capital, les actions à souscrire en numéraire seront, à moins que l'assemblée générale, dans les conditions requises par la loi, n'en décide autrement, offertes par préférence aux propriétaires des actions existant au jour de l'émission au prorata du nombre des titres appartenant à chacun d'eux. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

En cas d'émission d'actions non entièrement libérées, les appels de fonds seront décidés et notifiés aux actionnaires par le conseil d'administration.

Art. 6. Actions. Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société.

Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne pourront pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

Art. 7. Registre des actions. Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, sa résidence, son siège social ou principal, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, les dates de ceux-ci, ainsi que toutes garanties accordées sur ces actions.

Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert d'actions. La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actions. Des certificats de ces enregistrements pourront être

émis et signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

Les actions sont librement cessibles, sous réserve des conditions et termes prévus par la loi.

Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société. Conformément à ces documents, tout administrateur peut enregistrer la cession dans le registre des actions.

La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actions toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

C. Le conseil d'administration

Art. 9. Pouvoirs du conseil d'administration. La Société est administrée par un conseil d'administration dont les membres ne doivent pas nécessairement être des actionnaires.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la Société et qui sont nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts est de sa compétence.

L'assemblée peut allouer aux administrateurs, en rémunération de leurs activités, soit une somme annuelle fixe, soit des jetons de présence pour leur participation effective aux réunions du conseil d'administration, à porter sur les frais généraux.

En cas de rémunération par des jetons de présence, il est payé un jeton de présence par réunion du conseil d'administration et l'administrateur n'a droit au paiement du jeton de présence que si sa présence est dûment marquée au procès-verbal de la réunion du conseil d'administration.

Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine la désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir.

Art. 10. Composition du conseil d'administration. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Le conseil d'administration élit un président et peut élire un ou deux vice-présidents parmi ses membres. Il peut également nommer un secrétaire qui ne sera pas nécessairement choisi parmi les administrateurs ou parmi les actionnaires.

Art. 11. Election et Révocation des administrateurs et Terme du mandat. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps, sans cause. Ils sont rééligibles.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de trois années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

Art. 12. Vacance dans le mandat d'un administrateur. Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur une nomination permanente, si cela apparaît approprié.

Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre total des membres du conseil d'administration devient inférieur à trois (3), cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur la nomination permanente.

Art. 13. Convocation des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou d'un vice-président ou de deux (2) administrateurs. Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins trois (3) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie

d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalable adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 14. Conduite des réunions du conseil d'administration.

Quorum - Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si au moins trois administrateurs en exercice sont présents ou représentés.

Majorité requise - Les résolutions du conseil sont prises à la majorité absolue des votants. En cas d'égalité de voix, celle du président de séance est prépondérante.

Tout administrateur absent ou empêché peut donner par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou tout autre moyen de télécommunication à un autre administrateur mandat pour le représenter aux réunions du conseil et y voter en ses lieu et place. La procuration donnée autrement que par écrit, par télécopie ou par courrier électronique doit être confirmée par écrit. L'administrateur présent ne peut représenter qu'un seul administrateur à la fois.

Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société, lorsqu'au moins un administrateur a été physiquement présent au siège social de la Société.

Une résolution écrite, signée par tous les administrateurs, aura la même valeur juridique qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration régulièrement convoquée et tenue. Pareille résolution pourra résulter de plusieurs écrits ayant la même forme et signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

L'administrateur qui a un intérêt patrimonial opposé à celui de la Société, dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration, est tenu d'en prévenir le conseil d'administration et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part ni aux discussions concernant la transaction, ni au vote s'y rapportant.

Il est spécialement rendu compte, à la première assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, des opérations dans lesquelles un des administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 15. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les délibérations du conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs. Les copies ou extraits sont signés par un administrateur.

Art. 16. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par les signatures conjointes d'un administrateur et d'un fondé de pouvoir dûment autorisé, ou par la signature individuelle d'un administrateur ou d'un mandataire de la Société dûment autorisé, ou par la signature conjointe de deux mandataires dûment autorisés, ou par la signature individuelle d'une personne à qui un pouvoir spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs.

Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué agissant seule ou conjointement conformément aux règles d'une telle délégation.

D. Assemblée générale des actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme „actionnaire unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à „l'assemblée générale des actionnaires" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à „l'actionnaire unique".

L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

Art. 18. Convocation de l'assemblée générale. L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil d'administration pour être tenue aux lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande aux lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le dernier vendredi du mois de mars à seize heures.

Si ce jour est férié l'assemblée aura lieu le premier vendredi ouvrable suivant à la même heure.

Le conseil d'administration doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

Toutes autres assemblées générales se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du conseil d'administration l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jour avant la date prévue de l'assemblée.

Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, peuvent se réunir et statuer valablement même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 19. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires. Les assemblées générales sont présidées par le président du conseil d'administration ou un vice-président ou, à défaut, par un administrateur. L'ordre du jour des assemblées générales est arrêté par le conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

Quorum - Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

Vote - Chaque action donne droit à une voix. Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les assemblées générales prennent leurs décisions à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés et votants.

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être actionnaire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

Une assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société, lorsqu'au moins un administrateur a été physiquement présent au siège social de la Société.

Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 20. Modification des statuts. L'assemblée générale extraordinaire peut sur la proposition du conseil d'administration modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et délibèrent valablement pour autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et, le cas échéant, le texte de celles touchant à l'objet ou à la forme de la Société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

Dans les deux assemblées les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 21. Report des assemblées générales. Sous réserve des termes et conditions de la loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 22. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires. Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

E. Approbation des comptes annuels - Surveillance de la société

Art. 23. Approbation des comptes annuels. A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration dressera le bilan et le compte de profits et pertes en conformité avec la loi.

Après l'adoption des comptes, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs. Cette décharge n'est valable que si les comptes ne contiennent ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la Société et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

Art. 24. Réviseur(s) d'entreprises. Les comptes annuels de la Société sont contrôlés conformément aux dispositions légales par un ou plusieurs réviseurs indépendants désignés par l'assemblée générale des actionnaires.

F. Exercice – Bénéfices – Dividendes provisoires

Art. 25. Exercice. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 26. Bénéfices. Sur le bénéfice de la Société, il est prélevé chaque année cinq pour cent (5%) pour être affectés à la formation du fonds de réserve légale: ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième (1/10) du capital.

L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve ainsi que le report à nouveau.

Art. 27. Dividendes provisoires - Prime d'émission. Aux conditions et termes prévus par la loi, le conseil d'administration pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires.

La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution des actionnaires/ de l'actionnaire ou des administrateurs/de l'administrateur, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. La Société pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

En ce cas, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout actif mobilier et immobilier de la Société et d'éteindre le passif. Sur l'actif net provenant de la liquidation après l'extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

H. Loi applicable

Art. 28. Loi applicable. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 7, rue de la Chapelle, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

153704

Signé: L. JAUMOTTE, J.-M. UEBERECKEN, C. FOUSS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2011. LAC / 2011 / 56241. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Référence de publication: 2011175036/340.

(110205041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2011.

E.G. Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 109.281.

In the year two thousand eleven, on the twenty-ninth day of September.

Before Us, Maître Anja HOLTZ, civil law notary residing at Wiltz, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of E.G. CAPITAL S.A., (the "Company"), with registered office in 1, rue Joseph HACKIN, L-1746 Luxembourg, registered in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 109281, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, dated July 4th 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated November 12th 2005 under number 1196.

The meeting is presided by Mr. Geoffrey Hupkens, professionally residing in mamer/Capellen, 75, Parc d'activités.

The Chairman appoints as secretary and scrutineer Mrs Geneviève Bertrand, residing in La-Roche-en-Ardenne, Mousny 45.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Transfer of the register office of the Company;
2. Management of the company by one Director;
3. Amendment of the Articles of Association taken into account the previous resolutions;
4. Resignation and appointment of Directors and of the statutory auditor;
5. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution:

The Meeting decides the transfer of the registered office of the company from 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg to 75, parc d'Activités L-8308 Capellen with immediate effect.

Second resolution:

The Meeting decides to amend the articles 6, 8 and 12 in order to allow the management of the Company by a sole director.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, it is decided to amend Article 2, first paragraph, 6, 8 and 12 of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 2.** The registered office is established in Capellen/Mamer

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders, appointed by the general meeting of shareholders. In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 8. All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

Art. 12. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of two members of the Board of Directors"

German version

" **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist Capellen/Mamer.

Art. 6. Ist das Kapital unter mehreren Aktionären verteilt, muss die Gesellschaft von einem Verwaltungsrat, bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, den Verwaltungsräten, die nicht Aktionäre sein müssen und durch die Hauptversammlung ernannt werden, verwaltet.

Gibt es bei der Gründung oder infolge einer Aktienabtretung einen einzigen Aktionär, wird die Gesellschaft wahlweise von einem einzigen geschäftsführenden Direktor oder von einem Verwaltungsrat geführt, dies solange bis wieder mehrere Aktionäre das Kapital halten.

Die Verwaltungsräte oder der alleinigeschäftsführende Direktor werden durch die Hauptversammlung für einen Zeitraum von höchstens sechs Jahre ernannt, wobei die Mandate erneuert werden können.. Sie können jederzeit durch einen Beschluss der Hauptversammlung abberufen werden.

Wird der Posten eines Verwaltungsrates durch Tod, Ausscheiden oder ein anderes Ereignis frei, können die verbleibenden Verwaltungsräte einen weiteren Verwaltungsrat provisorisch ernennen. Eine solche Ernennung muss von der nächsten Hauptversammlung ratifiziert werden.

Art. 8. Innerhalb des Verwaltungsrates wird mit einfacher Mehrheit abgestimmt. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Art. 12. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft durch die Unterschrift des alleinigen geschäftsführenden Direktors oder durch die Unterschrift von zwei Verwaltungsräten verpflichtet.

Fourth resolution:

The Meeting resolves to accept the resignations of Mrs. Eva GÖMÖRI and Mr. Akos ERDÖS as A Director, the resignation of Mr. Joseph WINANDY as B Director, and the resignation of THE CLOVER S.A. as statutory auditor of the Company and to grant them full and entire discharge for the execution of their mandate up to today's date.

Then the Meeting decides to appoint with immediate effect:

- Mr. Akos ERDÖS, born on March 22nd 1954 in Miskolc (Hungary), with address at Balassi Bálint utca 7 H-1055 Budapest, Hungary, as Director.

- DUNE EXPERTISES S. à r.l., with registered office at 75, pare d'Activités L-8308 Capellen, registered with the Commercial and Companies Register in Luxembourg, section B number B-110593, as Statutory Auditor.

Their mandate will be ending at the end of the Annual General Meeting which will be held in 2017.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately 1.100.-EUR

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Capellen on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing parties, the said parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-neuf septembre,

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme E.G. CAPITAL S.A., (la "Société"), avec siège social à 1, rue Joseph HACKIN, L-1746 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109281, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 4 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1196 du 12 novembre 2005.

L'assemblée est présidée par M. Geoffrey Hupkens, demeurant professionnellement à Mamer/Capellen, 75, Parc d'activités.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Mme Geneviève Bertrand, demeurant à La-Roche-en-Ardenne, Mousny 45.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société;
2. Gestion de la société par un administrateur;
3. Modification des statuts de la Société tenant compte des décisions ci-dessus;
4. Démission et nomination d'administrateurs et du commissaire;
5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide le transfert du siège social de la Société du 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg au 75, parc d'Activités, L-8308 Capellen avec effet immédiat.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier les articles 6, 8 et 12 afin de permettre la gestion de la Société par un administrateur unique.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 2, paragraphe premier, 6, 8 et 12 des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

Version anglaise

" **Art. 2.** The registered office is established in Capellen/Mamer.

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders, appointed by the general meeting of shareholders. In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 8. All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

Art. 12. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of two members of the Board of Directors"

Version allemande

" **Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist Capellen/Mamer.

Art. 6. Ist das Kapital unter mehreren Aktionären verteilt, muss die Gesellschaft von einem Verwaltungsrat, bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, den Verwaltungsräten, die nicht Aktionäre sein müssen und durch die Hauptversammlung ernannt werden, verwaltet.

Gibt es bei der Gründung oder infolge einer Aktienabtretung einen einzigen Aktionär, wird die Gesellschaft wahlweise von einem einzigen geschäftsführenden Direktor oder von einem Verwaltungsrat geführt, dies solange bis wieder mehrere Aktionäre das Kapital halten.

Die Verwaltungsräte oder der alleinigeschäftsführende Direktor werden durch die Hauptversammlung für einen Zeitraum von höchstens sechs Jahre ernannt, wobei die Mandate erneuert werden können.. Sie können jederzeit durch einen Beschluss der Hauptversammlung abberufen werden.

Wird der Posten eines Verwaltungsrates durch Tod, Ausscheiden oder ein anderes Ereignis frei, können die verbleibenden Verwaltungsräte einen weiteren Verwaltungsrat provisorisch ernennen. Eine solche Ernennung muss von der nächsten Hauptversammlung ratifiziert werden.

Art. 8. Innerhalb des Verwaltungsrates wird mit einfacher Mehrheit abgestimmt. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Art. 12. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft durch die Unterschrift des alleinigen geschäftsführenden Direktors oder durch die Unterschrift von zwei Verwaltungsräten verpflichtet."

Quatrième résolution:

L'assemblée décide d'accepter les démissions de Madame Eva GÖMÖRI et de Monsieur Akos ERDÖS en qualité d'administrateur A, la démission de Monsieur Joseph WINANDY en qualité d'administrateur B, et de la société THE CLOVER S.A. de son poste de Commissaire de la Société et de leur donner décharge entière et définitive pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

L'Assemblée Générale décide ensuite de nommer avec effet immédiat:

- Monsieur Akos ERDOS, né le 22 mars 1954 à Miskolc (Hongrie), avec adresse à Balassi Bálint utca 7 H-1055 Budapest, Hongrie, en qualité d'Administrateur.

- DUNE EXPERTISES S. à r.l., avec siège social au 75, parc d'Activités L-8308 Capellen, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-110593, au poste de Commissaire.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de 1.100.- Euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Hupkens, G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 4 octobre 2011 - WIL/2011/760 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 25 octobre 2011.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2011161240/200.

(110186421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Beeston Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.528.620,87.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.520.

—
Veuillez prendre le note du changement de l'adresse de l'associé unique Energy Success Limited a partir du 13 juin 2011. Le nouveau adresse est 36/F., Tower Two, Time Square, 1 Matheson Street, Causeway Bay, Hong Kong, Chine.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant unique

Signatures

Référence de publication: 2011161352/14.

(110187415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Am Stadtpark Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 130.543.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique

En vertu des résolutions circulaires de l'associé unique de la société, datées du 25 novembre 2011, il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Jan Dijkstra en tant que gérant de la société, et ce avec effet au 25 novembre 2011,
- de nommer Mme Brenda Monaghan, née le 1^{er} août 1966 à Dublin (Irland), avec adresse professionnelle au 5th Floor, One Curzon Street, W1J 5RT Londres, en tant que gérant de la société, et ce avec effet au 25 novembre 2011 et pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance se compose dès lors comme suit:

- Brenda Monaghan - Gérant,
- Philippe Salpetier - Gérant,
- Benoit Bauduin - Gérant.

Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Bouchra AKHERTOUS

Mandataire

Référence de publication: 2011160743/22.

(110187807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Scrap Trading International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 111.762.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 mars 2011: -

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 746.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 747.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60 Grand Rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60 Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99 739.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciary and Accounting Services S.A. ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, n° IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 30 mars 2011.

Pour Scrap Trading International S.A.

Référence de publication: 2011163540/32.

(110189688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Aleris Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Pour Aleris Luxembourg S.à r.l.

Matthijs BOGERS

Gérant de catégorie A

Référence de publication: 2011161345/13.

(110187776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Alison Café S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 41, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 116.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 24.11.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011161346/10.

(110187591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Accent Aigu, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 59, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 94.537.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011161347/13.

(110187706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Realtune Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.869.

1. Suite à la cession de parts intervenue en date du 22 novembre 2011 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et ACMAR FINANCIAL LUXEMBOURG S.A. les 1,250,000 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- ACMAR FINANCIAL LUXEMBOURG S.A. domicilié à 1, Allée Scheffer, L-2520 détient 1,250,000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.01 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Realtune Finance S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2011161430/18.

(110187408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Euro Courtage, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 61.093.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 08 Novembre 2011

1) Les associés acceptent la démission de Madame Danielle COURRIER en tant que gérante unique de la société EURO COURTAGE Sàrl immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B0061093.

2) Les associés nomment, en remplacement, Monsieur Gianluca Ninno, fiscaliste, demeurant 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, pour une période de six années. Son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2017.

Fait à Luxembourg, le 08 Novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011161373/15.

(110187542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Royalty Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 76.287,36.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.774.

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first day of August.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Royalty Opportunities Feeder S.A., a public company (société anonyme), incorporated and organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160775, here represented by Lindie Fourie, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 21 July 2011;

Hirtle Callaghan Private Equity Fund VIII (A) L.P., a limited partnership registered with the State of Delaware under number 4691681, with registered office at 300, Barr Harbor Dr. Ste 500, PA 19428-2998 West Conshohocken (U.S.A.), here represented by Lindie Fourie, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 15 March 2011;

Spokane Employees Retirement System, a governmental employee benefit plan with registered office at 808 W. Spokane Falls, Boulevard, Suite 604, WA 99201-3324 Spokane, (U.S.A.), here represented by Lindie Fourie, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Spokane, (U.S.A.) on 28 March 2011;

Mr. Ian VOLENT, born in Oradea, Hungary on April 1st, 1947 and residing at 27, Hereford Ln, NM 87506 Santa Fe (U.S.A.), here represented by Lindie Fourie, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Santa Fe (U.S.A.) on 30 March 2011;

The Robert and Linda Pierpoint Trust represented by its trustees Mr. Robert PIERPOINT & Mrs Linda PIERPOINT, residing at 16668 Calle Jermaine, CA 90272 Pacific Palisades (U.S.A.), here represented by Lindie Fourie, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Los Angeles (U.S.A.) on 30 March 2011;

Hillview Special Opportunities Fund L.P., a limited partnership registered with the state of Delaware under number 3507424, with registered office at 170 N. Radnor-Chester Road, Suite 150, PA 19087 Radnor (U.S.A.), here represented by Lindie Fourie, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in New York (U.S.A.) on 26 April 2011;

WP Living Trust, represented by its trustees Mr. William PIERPOINT & Mrs. Guitara PIERPOINT, residing at CA 92270 Rancho Mirage, 70600 Thonderbird Mesa Road (U.S.A.), here represented by Lindie Fourie, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Rancho Mirage (U.S.A.) on 29 April 2011;

Okabena Partnership J, a partnership having its registered office at 1800 IDS Center, 80, South Eighth Street, MN 55402-4523 Minneapolis (U.S.A.), here represented by Lindie Fourie, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Minneapolis (U.S.A.) on 1 April 2011;

Mr. Todd R. WANEK, born on 16 March 1964, residing at 26921 W Mesa Ln, WI 54612 Arcadia, Winsconsin (U.S.A.), here represented by Lindie Fourie, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

Waneck Trust of 2000 U/A/D/9/16/2000 As Amended and Restated, represented by its trustees Mr. Ronald G. WANEK & Mrs. Guitara A. WANEK, residing at 1205 Small Isle Blvd NE, FL 337040000 St Petersburg (U.S.A.), here represented by Lindie Fourie, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

Western and Southern Life Insurance Company, a corporation registered with the Trade Register of the State of Ohio under number 8451, with registered office at 400 Broadway, OH 45202 Cincinnati, Ohio (U.S.A.), here represented by Lindie Fourie, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Hamilton County (U.S.A.) on 24 April 2011;

The Alan P. Fournier Revocable Living Trust Dated 20/08/2010, represented by its trustee Mr. Alan FOURNIER, residing at 11, Spring Hollow Road, NJ 07931 Far Hills (U.S.A.), here represented by Lindie Fourie, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Chatham (U.S.A.) on 27 April 2011;

WSI Investments Inc., a corporation registered with the state of Delaware under number 3415637, with registered office at 824, Market Street, Suite 900, DE 19801 Wilmington (U.S.A.), here represented by Lindie Fourie, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Wilmington (U.S.A.) on 26 April 2011;

Teachers Insurance And Annuity Association of America, a corporation with registered office at 8500 Andrew Carnegie Blvd. I, 3rd floor, NC 28262 Charlotte (U.S.A.), here represented by Lindie Fourie, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Charlotte (U.S.A.) on 27 April 2011;

Somers & Co. L.P. FBO Vaterno Investment, a limited partnership having its registered office at 330 Madison Avenue, 5th floor, NY 10017 New York (U.S.A.), here represented by Lindie Fourie, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in New York (U.S.A.) on 25th August 2011;

Harlan Special Opportunities Fund L.P., a limited partnership registered with the state of Delaware under number 4972097, with registered office at 150 East 58th Street, 38th floor, NY 10155 New York (U.S.A.), here represented by Lindie Fourie, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in New York (U.S.A.) on 29 April 2011;

RWN Investment Holdings LLC, a limited liability company registered with the state of Delaware under number 4772703, with registered office at 712 Fifth Avenue, 18th floor, NY 10019 New York (U.S.A.), here represented by Lindie Fourie, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in New York (U.S.A.) on 29 April 2011;

Market street Private Markets Fund LLC, a limited liability company having its registered office at 80 East Market Street, STE 304, Corning, NY 14830 (United States), here represented by Lindie Fourie, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The Regents of the University of California, a University having its registered office at 1111 Broadway, Suite 1400, Oakland, CA 94607, here represented by with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Oakland (U.S.A.) on 27 April 2011;

Henry Whitney WAGNER, born in New York City, New York, United States of America on 3 March 1956, here represented by Lindie Fourie, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

BA Partners Fund VI-PE Blend, L.P., a limited partnership having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle (United States), registered under number 4574521, here represented by Lindie Fourie, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Boston (U.S.A.) on 6 July 2011;

Amphitheatre LLC, a limited liability company having its registered office at 1080 Marsh Rd. Suite 100, Menlo Park, CA 94025 (United States), registered under number 73-1726733, here represented by Lindie Fourie, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Palo Alto (U.S.A.) on 21 July 2011;

Orbimed ROF LLC, a limited liability company having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, DE 19808 Wilmington (United States), registered under number 4974277, here represented by Lindie Fourie, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in New York (U.S.A.) on 29 April 2011; and

Royalty Investment Fund LP, a limited partnership having its registered office at 111 E. Kilbourn Ave. Milwaukee, WI 53202 (United States), registered under number 73-1726733, here represented by Lindie Fourie, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Milwaukee (U.S.A.) on 19 July 2011,

(the Shareholders); and

Lewin Multi-Strategy LLC, a limited liability company registered with the state of Delaware under number 4972373, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808 (United States), represented as per the attached proxy by Lindie Fourie, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in New York on August 18th, 2011;

UST Global Private Markets Fund LLC, a limited liability company registered with the state of Delaware under number 4295428, with registered office at 615 South DuPont Highway, County of Kent, City of Dover, State of Delaware, 19901 (United States), represented as per the attached proxy by Lindie Fourie, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Boston on August 19th, 2011;

I.A.M. National Pension Fund, a trust having its office at 1300 Connecticut Avenue, N.W., Suite 300, Washington, DC 20036-1703, represented as per the attached proxy by Lindie Fourie, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Westwood on August 22nd, 2011;

Excelsior Private Markets Fund II (Master) LLC, limited liability company registered with the state of Delaware under number 4869629, with registered office at 100 Federal Street MA5-100-0505, Boston, MA 02110 (United States), represented as per the attached proxy by Lindie Fourie, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Boston on August 19th, 2011;

Healthcare Royalties Trust, a trust registered with the state of Delaware under number 45-6372550, with office at 250 Vesey Street, 10th Floor, New York, NY 10080 (United States), represented as per the attached proxy by Lindie Fourie, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in New York on August 16th, 2011;

Galatyn Private Equity Holdings II LP, a limited partnership registered with the state of Texas under number 32044883752, with office at 1601 Elm Street, Ste 5000, Dallas, Texas 75201 (United States), represented as per the attached proxy by Lindie Fourie, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Dallas on August 19th, 2011;

Wayne Rothbaum, born in Queens, New York, on 17 February 1968, residing at 101 Central Park West, PHC, New York, NY 10023, represented as per the attached proxy by Lindie Fourie, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in New York on August 30th, 2011;

(the New Investors)

Somers & Co. L.P. FBO Vatero Investment, a limited partnership having its registered office at 330 Madison Avenue, 5th floor, NY 10017 New York (U.S.A.), represented as per the attached proxy by Lindie Fourie, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in New York on August 30th, 2011;

Royalty Investment Fund LP, a limited partnership having its registered office at 111 E. Kilbourn Ave. Milwaukee, WI 53202 (United States), registered under number 73-1726733, represented as per the attached proxy by Lindie Fourie, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Milwaukee on August 19th, 2011;

Orbimed ROF LLC, a limited liability company having its registered office at 1080 Marsh Rd. Suite 100, Menlo Park, CA 94025 (United States), registered under number 73-1726733, represented as per the attached proxy by Lindie Fourie, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in New York on April 29th, 2011.

(the Increasing Investors, the New Investors and the Increasing Investors being together referred to hereinafter as the New Subscribers)

Such powers of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state that:

I. All of the Shareholders and the New Subscribers for shares of the Company are represented at the present meeting. The Shareholders represent the entire corporate capital of ROYALTY OPPORTUNITIES S.À.R.L., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), incorporated and organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.774 and having a share capital of twenty-five thousand one hundred and ninety-seven United States dollars and fourteen cents (USD 25,197.14), (the Company).

II. The agenda of the meeting is the following:

1. convening formalities;
2. admission of new shareholders in the Company within the meaning of article 189 of the law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended;
3. increase of the share capital of the Company by way of the creation and issue of new shares with a par value of one United States cent (US\$0.01) each;
4. subscription for and payment of the new shares to be issued by the Company as specified in item 3. above
5. amendment of article 5.1. of the articles of association of the Company to reflect the share capital increase; and
6. powers and authorizations, consisting of administrative actions that are necessary and incidental to the foregoing.

These facts having been exposed and recognized as true by the meeting, the Shareholders, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

All the Shareholders being present or represented, the Shareholders acknowledge that no convening formalities are required.

Second resolution

The Shareholders resolve to approve the New Subscribers, as new shareholders of the Company, for the purpose of article 189 of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Third resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of fifty-one thousand and ninety United States dollars and twenty-two cents (USD 51,090.22) so as to raise it from its present amount of twenty-five thousand one hundred and ninety-seven United States dollars and fourteen cents (USD 25,197.14) consisting of two million five hundred nineteen thousand seven hundred and fourteen (2,519,714) shares to seventy-six thousand two hundred and eighty-seven United States dollars and thirty-six cents (USD 76,287.36) by the creation and issuance of five million one hundred and nine thousand and twenty-two (5,109,022) shares with a par value of one United States cent (USD 0.01) each.

Thereupon,

1. Lewin Multi-Strategy LLC, a limited liability company registered with the state of Delaware under number 4972373, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808 (United States), represented as per the attached proxy, declares to subscribe for thirty-seven thousand five hundred and sixty-five (37,565) shares with a par value of one United States cent (USD 0.01) each, and to fully pay them up by contribution in cash in an aggregate amount of three hundred and seventy-five United States dollars and sixty-five cents (USD 375.65) which will be allocated to the share capital account of the Company.

2. UST Global Private Markets Fund LLC, a limited liability company registered with the state of Delaware under number 4295428, with registered office at 615 South DuPont Highway, County of Kent, City of Dover, State of Delaware, 19901 (United States), represented as per the attached proxy, declares to subscribe for one hundred and eighty-seven thousand eight hundred and twenty-eight (187,828) shares with a par value of one United States cent (USD 0.01) each, and to fully pay them up by contribution in cash in an aggregate amount of one thousand eight hundred and seventy-eight United States dollars and twenty-eight cents (USD 1,878.28) which will be allocated to the share capital account of the Company.

3. I.A.M. National Pension Fund, a trust having its office at 1300 Connecticut Avenue, N.W., Suite 300, Washington, DC 200361703, represented as per the attached proxy, declares to subscribe for one million one hundred and twenty-six thousand nine hundred and seventy-one (1,126,971) shares with a par value of one United States cent (USD 0.01) each, and to fully pay them up by contribution in cash in an aggregate amount of eleven thousand two hundred and sixty-nine United States dollars and seventy-one cents (USD 11,269.71) which will be allocated to the share capital account of the Company.

4. Excelsior Private Markets Fund II (Master) LLC, a limited liability company registered with the state of Delaware under number 4869629, with registered office at 100 Federal Street MA5-100-05-05, Boston, MA 02110 (United States), represented as per the attached proxy, declares to subscribe for one hundred and eighty-seven thousand eight hundred and twenty-eight (187,828) shares with a par value of one United States cent (USD 0.01) each, and to fully pay them up by contribution in cash in an aggregate amount of one thousand eight hundred and seventy-eight United States dollars and twenty-eight cents (USD 1,878.28) which will be allocated to the share capital account of the Company.

5. Somers & Co. L.P. FBO Vatero Investment, a limited partnership having its registered office at 330 Madison Avenue, 5th floor, NY 10017 New York (U.S.A.), represented as per the attached proxy, declares to subscribe for ninety-three thousand nine hundred and fourteen (93,914) shares with a par value of one United States cent (USD 0.01) each, and to fully pay them up by contribution in cash in an aggregate amount of nine hundred and thirty-nine United States dollars and fourteen cents (USD 939,14) which will be allocated to the share capital account of the Company; and

6. Healthcare Royalties Trust, a trust registered with the state of Delaware under number 45-6372550, with office at 250 Vesey Street, 10th Floor, New York, NY 10080 (United States), represented as per the attached proxy, declares to subscribe for two million seven hundred and forty-two thousand two hundred and ninety-six (2,742,296) shares with a par value of one United States cent (USD 0.01) each, and to fully pay them up by contribution in cash in an aggregate amount of twenty-seven thousand four hundred and twenty-two United States dollars and ninety-six cents (USD 27,422.96) which will be allocated to the share capital account of the Company.

7. Galatyn Private Equity Holdings II LP, a limited partnership registered with the state of Texas under number 32044883752, with office at 1601 Elm Street, Ste 5000, Dallas, Texas 75201 (United States), represented as per the attached proxy, declares to subscribe for three hundred and seventy-five thousand six hundred and fifty-seven (375,657) shares with a par value of one United States cent (USD 0.01) each, and to fully pay them up by contribution in cash in an aggregate amount of three thousand seven hundred and fifty-six United States dollars and fifty-seven cents (USD 3,756.57) which will be allocated to the share capital account of the Company.

8. Royalty Investment Fund LP, a limited partnership having its registered office at 111 E. Kilbourn Ave. Milwaukee, WI 53202 (United States), registered under number 73-1726733, represented as per the attached proxy, declares to subscribe for forty-five thousand and seventy-eight (45,078) shares with a par value of one United States cent (USD 0.01) each, and to fully pay them up by contribution in cash in an aggregate amount of four hundred and fifty United States dollars and seventy-eight cents (USD 450.78) which will be allocated to the share capital account of the Company.

9. Wayne Rothbaum, born in Queens, New York, on 17 February 1968, residing at 101 Central Park West, PHC, New York, NY 10023, represented as per the attached proxy, declares to subscribe for one hundred and eighty-seven thousand eight hundred and twenty-eight (187,828) shares with a par value of one United States cent (USD 0.01) each, and to fully pay them up by contribution in cash in an aggregate amount of one thousand eight hundred and seventy-eight United States dollars and twenty-eight cents (USD 1,878,28) which will be allocated to the share capital account of the Company.

10. Orbimed ROF LLC, a limited liability company having its registered office at 1080 Marsh Rd. Suite 100, Menlo Park, CA 94025 (United States), registered under number 73-1726733, represented as per the attached proxy, declares to subscribe for one hundred and twenty-four thousand and fifty-seven (124,057) shares with a par value of one United States cent (USD 0.01) each, and to fully pay them up by contribution in cash in an aggregate amount of one thousand two hundred and forty United States dollars and fifty-seven cents (USD 1,240.57) which will be allocated to the share capital account of the Company.

The amount of fifty-one thousand and ninety United States dollars and twenty-two cents (USD 51,090.22) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Fifth resolution

As a consequence of the above and in order to reflect the above resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which will henceforth be read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at seventy-six thousand two hundred and eighty-seven United States dollars and thirty-six cents (USD 76,287.36), represented by seven million six hundred and twentyeight thousand seven hundred and thirty-six (7,628,736) Shares in registered form, having a par value of one United States cent (USD 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.”

Sixth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company irrespective to his class and any employee of Intertrust (Luxembourg) S.A. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Seventh resolution

The Shareholders resolve to appoint Royalty Opportunities Feeder S.A., a public company (société anonyme), incorporated and organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160775, as statutory auditor (commissaire aux comptes) for a period not exceeding six (6) years.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2.000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Shareholders, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

There being no further item on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing parties, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente et unième jour d'août.

Par-devant nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Royalty Opportunities Feeder S.A., une société anonyme, constituée et régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social est situé au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.775, représentée par Lindie Fourie, employée privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 juillet 2011, à Luxembourg;

Hirtle Callaghan Private Equity Fund VIII (A) L.P., un limited partnership dont le siège social est situé à 300, Barr Harbor Dr. Ste 500, PA 19428-2998 West Conshohocken (U.S.A.), immatriculé au Registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 4691681, représentée par Lindie Fourie, employée privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 mars 2011 à;

Spokane Employees Retirement System un governmental employee benefit plan dont le siège social est situé à 808 W. Spokane Falls, Boulevard, Suite 604, WA 99201-3324 Spokane, (U.S.A.), représentée par Lindie Fourie, employée privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 mars 2011, à Spokane (U.S.A.);

Mr. Ian VOLENT, né le 1^{er} avril 1947 et résidant à 27, Hereford Ln, NM 87506 Santa Fe (U.S.A.), représenté par Lindie Fourie, employée privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 mars 2011, à Santa Fe (U.S.A.);

The Robert and Linda Pierpoint Trust, représenté par ses trustees, Mr. Robert PIERPOINT & Mrs Linda PIERPOINT, et résidant à 16668 Calle Jermaine, CA 90272 Pacific Palisades (U.S.A.), représentée par Lindie Fourie, employée privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 mars 2011, à Los Angeles (U.S.A.);

Hillview Special Opportunities Fund L.P., un limited partnership immatriculé au Registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 3507424 dont le siège social est situé à 170 N. Radnor-Chester Road, Suite 150, PA 19087 Radnor (U.S.A.), représentée par Lindie Fourie, employée privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 avril 2011, à New York (U.S.A.);

W.P. Living Trust, représenté par ses trustees Mr. William PIERPOINT & Mrs. Guitara PIERPOINT, et résidant à CA 92270 Rancho Mirage, 70600 Thonderbird Mesa Road (U.S.A.), représentée par Lindie Fourie, employée privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 avril 2011, à Rancho Mirage (U.S.A.);

Okabena Partnership J, un partnership dont le siège social est situé à 1800 IDS Center, 80, South Eighth Street, MN 55402-4523 Minneapolis (U.S.A.), représentée par Lindie Fourie, employée privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} avril 2011, à Minneapolis (U.S.A.);

Mr. Todd R., né le 16 mars 1964 et résidant à 26921 W Mesa Ln, WI 54612 Arcadia, Winsconsin (U.S.A.), représentée par Lindie Fourie, employée privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Waneck Trust of 2000 U/A/D/9/16/2000 As Amended and Restated, représenté par ses trustees Mr. Ronald G. WANEK & Mrs. Guitara A. WANEK résidant à 1205 Small Isle Blvd NE, FL 337040000 St Petersburg (U.S.A.), représentée par Lindie Fourie, employée privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

The Western and Southern Life Insurance Company, une corporation immatriculé au Registre de l'Etat de l'Ohio sous le numéro 8451 dont le siège social est situé à 400 Broadway, OH 45202 Cincinnati, Ohio (U.S.A.), représentée par Lindie Fourie, employée privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 avril 2011, à Hamilton County (U.S.A.);

The Alan P. Fournier Revocable Living Trust Dated 20/08/2010, représenté par son trustee Mr. Alan FOURNIER résidant à 11, Spring Hollow Road, NJ 07931 Far Hills (U.S.A.), représentée par Lindie Fourie, employée privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 avril 2011, à Chatham (U.S.A.);

WSI Investments Inc., une corporation immatriculé au Registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 3415637 dont le siège social est situé à 824, Market Street, Suite 900, DE 19801 Wilmington (U.S.A.), représentée par Lindie Fourie, employée privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 avril 2011, à Wilmington (U.S.A.);

Teachers Insurance And Annuity Association of America, une corporation dont le siège social est situé à 8500 Andrew Carnegie Blvd. I, 3rd floor, NC 28262 Charlotte (U.S.A.), représentée par Lindie Fourie, employée privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 avril 2011, à Charlotte (U.S.A.);

Somers & Co. L.P. FBO Vatero Investment, un limited partnership dont le siège social est situé à 330 Madison Avenue, 5th floor, NY 10017 New York (U.S.A.), représentée par Lindie Fourie, employée privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 avril 2011, à New York (U.S.A.);

Harlan Special Opportunities Fund L.P., un limited partnership immatriculé au Registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 4972097 dont le siège social est situé à 150 East 58th Street, 38th floor, NY 10155 New York (U.S.A.), représentée par Lindie Fourie, employée privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 août 2011, à New York (U.S.A.);

RWN Investment Holdings LLC, une limited liability company immatriculé au Registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 4772703 dont le siège social est situé à 712 Fifth Avenue, 18th floor, NY 10019 New York (U.S.A.), représentée par Lindie Fourie, employée privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 avril 2011, à New York (U.S.A.);

Market Street Private Markets Fund LLC, une société (limited liability company) dont le siège social est situé à 80 East Market Street, STE 304, Corning, NY 14830 (Etats-Unis), représentée par Lindie Fourie, employée privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

The Regents of the University of California, une université dont le siège social est situé à The Regents of the University of California, 1111 Broadway, Suite 1400, Oakland, CA 94607, représentée par Lindie Fourie, employée privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 avril 2011, à Oakland (U.S.A.);

Henry Whitney WAGNER, né à New York City, New York, Etats-Unis d'Amérique le 3 mars 1956, représenté par Lindie Fourie, employée privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

BA Partners Fund VI-PE Blend, L.P., un limited partnership dont le siège social est situé à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle (Etats-Unis), représentée par Lindie Fourie, employée privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 juillet 2011, à Boston (U.S.A.);

Amphitheatre LLC, une limited liability company dont le siège social est situé à 1080 Marsh Rd. Suite 100, Menlo Park, CA 94025 (Etats-Unis), représentée par Lindie Fourie, employée privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 21 juillet 2011, à Palo Alto (U.S.A.);

Orbimed ROF LLC, une limited liability company dont le siège social est situé à 1080 Marsh Rd. Suite 100, Menlo Park, CA 94025 (Etats-Unis), immatriculée sous le numéro 73-1726733, représentée par Lindie Fourie, employée privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 avril 2011, à New York (U.S.A.); et

Royalty Investment Fund LP, un limited partnership dont le siège social est situé à 111 E. Kilbourn Ave. Milwaukee, WI 53202 (Etats-Unis), immatriculée sous le numéro 73-1726733 représentée par Lindie Fourie, employée privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 juillet 2011, à Milwaukee (U.S.A.)

(les Associés); et

Lewin Multi-Strategy LLC, une limited liability company, immatriculé au Registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 4972373 dont le siège social est situé à 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808 (United States), représentée par Lindie Fourie, employée privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 août 2011 à New York;

UST Global Private Markets Fund LLC, une limited liability company, immatriculé au Registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 4295428 dont le siège social est situé à 615 South DuPont Highway, County of Kent, City of Dover, State of Delaware, 19901 (United States), représentée par Lindie Fourie, employée privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 août 2011 à Boston;

I.A.M. National Pension Fund, un trust, dont le siège est situé à 1300 Connecticut Avenue, N.W., Suite 300, Washington, DC 200361703 (United States), représentée par Lindie Fourie, employée privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 août 2011 à Westwood;

Excelsior Private Markets Fund II (Master) LLC, une limited liability company, immatriculé au Registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 4869629 dont le siège social est situé à 100 Federal Street MA5-100-05-05, Boston, MA 02110 (United States), représentée par Lindie Fourie, employée privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 août 2011 à Boston

Healthcare Royalties Trust, un trust, immatriculé au Registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 45-6372550 dont le siège social est situé à 250 Vesey Street, 10th Floor, New York, NY 10080 (United States), représentée par Lindie Fourie, employée privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 août 2011 à New York;

Galatyn Private Equity Holdings II LP, un limited partnership, immatriculé au Registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 32044883752 dont le siège est situé à 1601 Elm Street, Ste 5000, Dallas, Texas 75201 (United States), représentée par Lindie Fourie, employée privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 août 2011 à Dallas;

Wayne Rothbaum, né le 17 février 1968 à Queens, New York, et résidant à 101 Central Park West, PHC, New York, NY 10023, représentée par Lindie Fourie, employée privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 août 2011 à New York

(les Nouveaux Investisseurs)

Somers & Co. L.P. FBO Vatero Investment, un limited partnership dont le siège social est situé à 330 Madison Avenue, 5th floor, NY 10017 New York (U.S.A.), représentée par Lindie Fourie, employée privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 août 2011 à New York;

Royalty Investment Fund LP, un limited partnership dont le siège social est situé à 111 E. Kilbourn Ave. Milwaukee, WI 53202 (Etats-Unis), immatriculée sous le numéro 73-1726733 représentée par Lindie Fourie, employée privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 août 2011 à Milwaukee et

Orbimed ROF LLC, une limited liability company dont le siège social est situé à 1080 Marsh Rd. Suite 100, Menlo Park, CA 94025 (Etats-Unis), immatriculée sous le numéro 73-1726733, représentée par Lindie Fourie, employée privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 29 avril 2011 à New York.

(Les Investisseurs Augmentant, les Nouveaux Investisseurs et les Investisseurs Augmentant seront définis ci-après comme les Nouveaux Souscripteurs)

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. Tous les Associés et les Nouveaux Souscripteurs aux parts sociales de la Société sont représentés à la présente assemblée. Les Associés représentent la totalité du capital social de ROYALTY OPPORTUNITIES S.A R.L., une société à responsabilité limitée constituée et régie par le droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.774 et disposant d'un capital social de vingt-cinq mille cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains et quatorze centimes (USD 25.197,14) (la Société).

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. formalités de convocation;
2. admission de nouveaux associés dans la Société au sens de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;
3. augmentation du capital social de la Société, par la création et l'émission de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0.01) chacune;
4. souscription et libération de l'augmentation du capital social définie au point 3. ci-dessus;
5. modification de l'article 5.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation du capital social; et
6. pouvoirs et autorisations consistant en des démarches administratives nécessaires et accessoires aux points précités.

Après que ces faits aient été exposés et reconnus par l'assemblée, les Associés, après délibération, ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Tous les Associés étant présents ou représentés, les Associés reconnaissent qu'aucun avis de convocation n'est nécessaire.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'admettre les Nouveaux Souscripteurs comme étant des nouveaux associés de la Société au sens de l'article 189 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Troisième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante et un mille quatre vingt-dix dollars américains et vingt-deux centimes de dollars américains (USD 51,090.22) afin de le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille cent quatre-vingt-dix-sept dollars américains et quatorze centimes de dollars américains (USD 25.197,14) se composant de deux millions cinq cent dix-neuf mille sept cent quatorze (2.519.714) parts sociales à soixante seize mille deux cent quatre-vingt-sept dollars américains et trente-six centimes de dollars américains (USD 76,287.36),

par la création et l'émission de cinq millions cent neuf mille vingt-deux (5,109,022) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune.

*Quatrième résolution:
Souscription - Libération*

Sur ces faits,

1. Lewin Multi-Strategy LLC, une limited liability company, immatriculé au Registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 4972373 dont le siège social est situé à 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808 (United States), représentée sur base de la procuration jointe, déclare souscrire à trente sept mille cinq cent soixante-cinq (37,565) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0.01) chacune et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de trois cent soixante quinze dollars américains et soixante cinq centimes de dollar américain (USD 375.65) qui sera affecté au compte capital social de la Société;

2. UST Global Private Markets Fund LLC, une limited liability company, immatriculé au Registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 4295428 dont le siège social est situé à 615 South DuPont Highway, County of Kent, City of Dover, State of Delaware, 19901 (United States), représentée sur base de la procuration jointe, déclare souscrire à cent quatre vingt sept mille huit cent vingt-huit (187,828) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0.01) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de mille huit cent soixante dix huit dollars américains et vingt-huit centimes de dollar américain (USD 1,878.28) qui sera affecté au compte capital social de la Société;

3. I.A.M. National Pension Fund, un trust, dont le siège est situé à 1300 Connecticut Avenue, N.W., Suite 300, Washington, DC 20036-1703 (United States), représenté sur base de la procuration jointe, déclare souscrire à un million cent vingt six mille neuf cent soixante et onze (1,126,971) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0.01) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de onze mille deux cent soixante-neuf dollars américains et soixante et onze centimes de dollar américain (USD 11,269.71) qui sera affecté au compte capital social de la Société;

4. Excelsior Private Markets Fund II (Master) LLC, une limited liability company, immatriculé au Registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 4869629 dont le siège social est situé à 100 Federal Street MA5-100-05-05, Boston, MA 02110 (United States), représentée sur base de la procuration jointe, déclare souscrire à cent quatre vingt sept mille huit cent vingt-huit (187,828) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0.01) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de mille huit cent soixante-dix-huit dollars américains et vingt-huit centimes de dollar américain (USD 1,878.28) qui sera affecté au compte capital social de la Société;

5. Somers & Co. L.P. FBO Vatero Investment, un limited partnership dont le siège social est situé à 330 Madison Avenue, 5th floor, NY 10017 New York (U.S.A.), représentée sur base de la procuration jointe, déclare souscrire à quatre vingt treize mille neuf cent quatorze (93,914) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0.01) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de neuf cent trente neuf dollars américains et quatorze centimes de dollars américains (USD 939,14) qui sera affecté au compte capital social de la Société;

6. Healthcare Royalties Trust, un trust, immatriculé au Registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 45-6372550 dont le siège social est situé à 250 Vesey Street, 10th Floor, New York, NY 10080 (United States), représentée sur base de la procuration jointe, déclare souscrire à deux millions sept cent quarante deux mille deux cent quatre-vingt seize (2,742,296) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0.01) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de vingt sept mille quatre cent vingt-deux dollars américains et quatre-vingt-seize centimes de dollar américain (USD 27,422.96) qui sera affecté au compte capital social de la Société;

7. Galatyn Private Equity Holdings II LP, un limited partnership, immatriculé au Registre de l'Etat du Delaware sous le numéro 32044883752 dont le siège est situé à 1601 Elm Street, Ste 5000, Dallas, Texas 75201 (United States), représentée sur base de la procuration jointe, déclare souscrire à trois cent soixante quinze mille six cent cinquante-sept (375,657) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0.01) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de trois mille sept cent cinquante-six dollars américains et cinquante-sept centimes de dollar américain (USD 3,756.57) qui sera affecté au compte capital social de la Société;

8. Royalty Investment Fund LP, un limited partnership dont le siège social est situé à 111 E. Kilbourn Ave. Milwaukee, WI 53202 (Etats-Unis), immatriculée sous le numéro 73-1726733, représentée sur base de la procuration jointe, déclare souscrire à quarante cinq mille soixante dix-huit (45,078) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0.01) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de quatre cent cinquante dollars américains et soixante dix-huit centimes de dollars américains (USD 450.78) qui sera affecté au compte capital social de la Société;

9. Wayne Rothbaum, né le 17 février 1968 à Queens, New York, et résidant à 101 Central Park West, PHC, New York, NY 10023, représenté sur base de la procuration jointe, déclare souscrire à cent quatre vingt sept mille huit cent vingt huit (187,828) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0.01) chacune et de les

libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de mille huit cent soixante dix huit dollars américains et vingt-huit centimes de dollars américains (USD 1,878.28) qui sera affecté au compte capital social de la Société; et

10. Orbimed ROF LLC, une limited liability company dont le siège social est situé à 1080 Marsh Rd. Suite 100, Menlo Park, CA 94025 (Etats-Unis), immatriculée sous le numéro 73-1726733, représentée sur base de la procuration jointe, déclare souscrire à cent vingt quatre mille cinquante sept (124,057) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de dollar américain (USD 0.01) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de mille deux cent quarante dollars américains et cinquante sept centimes de dollars américains (USD 1,240.57) qui sera affecté au compte capital social de la Société.

Le montant de cinquante et un mille quatre-vingt-dix dollars américains et vingt-deux centimes de dollars américains (USD 51,090.22) est la disposition de la Société et preuve en a été donnée au notaire instrumentant, qui le déclare expressément.

Cinquième résolution

En conséquence de ce qui précède et afin de refléter les résolutions ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société qui se lira comme suit:

« **5.1.** Le capital social est fixé à soixante seize mille deux cent quatre-vingt-sept dollars américains et trente-six centimes de dollars américains (USD 76.287,36), représenté par sept millions six cent vingt huit mille sept cent trente-six (7.628.736) Parts Sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un centime de dollar américain (USD 0,01) chacune, toutes souscrites et intégralement libérées.»

Sixième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société indépendamment de sa catégorie et à tout employé de Intertrust (Luxembourg) S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Septième résolution

Les Associés décident de nommer Royalty Opportunities Feeder S.A., une société anonyme constituée et régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.775, en tant que commissaire aux comptes pour une période ne dépassant pas six (6) ans.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui incombent à la Société à raison du présent acte sont estimés à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des Associés le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ce dernier a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: C. Pogorzelski, M. andré, V. Pechon et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 juillet 2011. Relation: LAC/2011/34524. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2011.

Référence de publication: 2011159974/518.

(110186069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Alonely S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 117.147.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 17 novembre 2011

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide de procéder au renouvellement des mandats et de nommer, avec effet immédiat, pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2016 comme suit:

Conseil d'administration:

- Monsieur James Macleod, né à Edimbourg (Royaume-Uni) le 6 avril 1975, résidant professionnellement au 27 Silvermills Court, Henderson Place Lane, Edinburgh EH3 5DG, Royaume-Uni;

- Madame Laurence Leleu, né à Mons (Belgique) le 13 septembre 1968, résidant professionnellement au 32, Avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg;

- Monsieur Koen De Vleschauwer, né à Lubbeek (Belgique) le 2 mai 1963, résidant professionnellement au 32, Avenue du X Septembre L-2550 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 17 novembre 2011.

Certifié sincère et conforme

Laurence Leleu / James Macleod

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011163075/22.

(110189476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Jaipour Events S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 155.548.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-deux novembre.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné

A COMPARU:

Monsieur Ram MISHRA, commerçant, né le 21 février 1972 à Jaipour (Inde), demeurant à L-8274 Kehlen, 1, Brillwee, ici représenté par Maître Vincent LINARI-PIERRON, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg,

associé de la société JAIPOUR EVENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8080 Bertrange 2, rue Pletzer, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.548, constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 14 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2315 du 28 octobre 2010, avec un capital social de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros), composé de 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25, EUR (vingt-cinq Euros) chacune (la «Société»), dont Monsieur Ram MISHRA, prénommé, est seul propriétaire (l'«Associé Unique»).

L'Associé Unique est ici représenté par son mandataire précité en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Le comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

1. L'Associé Unique décide (i) de procéder à la dissolution anticipée de la Société et (ii) de procéder à sa mise en liquidation;

2. L'Associé Unique se désigne liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs pour établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, faire toute déclaration et tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

3. L'Associé Unique décide d'attribuer au liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

4. Le liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales;

5. L'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que (i) la Société n'exerce plus aucune activité, (ii) que les comptes de liquidation de la Société reflètent fidèlement l'actif et le passif de la Société, (iii) qu'il reprend

l'intégralité de l'actif et du passif de la Société et (iv) qu'il s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel de la Société dissoute actuellement connu, inconnu et non payé;

6. L'Associé Unique décide de donner décharge au gérant unique de la Société pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à la date des présentes;

7. L'Associé Unique déclare (i) que la liquidation de la Société est clôturée, (ii) que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés et (iii) que les livres et les documents de compte de la Société seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social de la Société à compter de la date des présentes.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. LINARI-PIERON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 novembre 2011. LAC/2011/51983. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160942/55.

(110187728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Alliancebernstein Allocations, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 149.953.

Les comptes annuels au 31 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011161348/11.

(110187777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Apogon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011161349/10.

(110187735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Financière Naturam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 59.520.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue le 15 septembre 2011 à 16.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateur de Monsieur Koen LOZIE, 61, Grand-Rue, L-8510 Redange-sur-Attert et de la société COSAFIN SA., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par M. Jacques Bordet, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg et de Monsieur Joseph Winandy en tant qu'Administrateur et Président.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de M. Pierre SCHILL en tant que Commissaire aux Comptes.

Les mandats d'Administrateurs et de Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2011.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Administrateur / Président

Référence de publication: 2011161376/20.

(110187712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Roseville Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 109.502.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 11 novembre 2011, Monsieur Giacomo DI BARI, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Monsieur Raphaël EBER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et Monsieur Guy BAUMANN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg ont été nommés administrateurs au Conseil d'Administration en remplacement des Administrateurs démissionnaires, KOFFOUR S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, représentée par Monsieur Guy BAUMANN, représentant permanent, LANNAGE S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg représentée par Madame Marie BOURLOND, représentant permanent et VALON S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg représentée par Monsieur Guy KETTMANN, représentant permanent.

Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2017. Lors de cette même assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 11 novembre 2011, le mandat du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme a été renouvelé pour une période de six ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2017.

Luxembourg, le 15 NOV. 2011.

Pour: ROSEVILLE INVEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011163645/25.

(110189027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Aqua European Technologists S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011161350/9.

(110187671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Berfa Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 33, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg B 77.399.

La répartition des parts est la suivante

Mademoiselle MARTINS Laurène 500 parts

Signature.

Référence de publication: 2011161353/10.

(110187705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

DOMINALUX Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 34.175.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 3 octobre 2011

Le Conseil d'administration accepte la démission de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Eric Tazzieri, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Paul Haelterman, administrateur de sociétés, demeurant 65, Groenstraat à B-1730 Asse;
- Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Eric Tazzieri, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 octobre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011163188/22.

(110189374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Belissima, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8280 Kehlen, 8, rue de Mamer.
R.C.S. Luxembourg B 164.832.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-deux novembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société anonyme GOLEADOR S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 61, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 146471, ici représentée par Madame Nadine GLOESENER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée en date du 21 novembre 2011.

Laquelle procuration après paraphe «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, déclare constituer une société à responsabilité limitée ayant les statuts suivants:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée existera sous la dénomination de «BELISSIMA».

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une brasserie restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Kehlen.

Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand Duché de Luxembourg par décision des associés.

Il peut être créé, par simple décision des associés ou des gérants, des filiales, succursales ou bureaux, tant dans le Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession ou de transmission entre vifs ou pour cause de mort à un non-associé celui-ci devra faire l'objet d'un agrément unanime des associés. A défaut d'un tel agrément les autres associés devront s'en porter acquéreurs.

L'associé qui se proposerait de céder tout ou partie de ses parts sociales à un non-associé doit les offrir préalablement, au moins six (6) mois avant la fin de l'exercice en cours à ses coassociés qui disposeront du droit de préemption jusqu'à la fin de cet exercice pour s'en porter acquéreurs à la valeur bilan du dernier exercice approuvé.

L'offre aux coassociés des parts à céder à un tiers ou la demande d'agrément d'un héritier ou ayant droit sera adressée par lettre recommandée à la gérance. L'offre contiendra impérativement le nom et la qualité du ou des cessionnaires, le nombre et le prix des parts à céder. La gérance communiquera par lettre recommandée le calcul de la valeur des parts d'après le dernier bilan aux associés en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter les parts sociales aux prix à fixer amiablement ou par expertise sur base du dernier bilan approuvé. Le silence de la part des associés pendant ce délai équivalra à un refus de leur part.

Si aucun des associés restants n'est disposé à acquérir les parts sociales sujettes à cession ou héritage, les associés restants auront le droit de désigner un ou plusieurs tiers pour acquérir ces parts sociales.

Toute cession de parts sociales sera vérifiée par la gérance quant à sa procédure et acceptée par elle dans un acte notarié sous peine d'inopposabilité à la société.

Art. 7. La mise en gage ou le nantissement des parts sociales est impossible sans l'accord préalable et unanime des associés.

Art. 8. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droits ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables «ad nutum» par les associés qui fixent leurs pouvoirs et les rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti comme suit:

Cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital le solde reste à la disposition des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2012.

Souscription et Libération

Toutes les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique GOLEADOR SA, prénommée, et ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

153725

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ 850,- EUR.

Décisions de l'associée unique

Et ensuite l'associée unique, représentée comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-8280 Kehlen, 8, rue de Mamer.

2. Le nombre de gérantes est fixé à deux (2):

Sont nommés gérantes pour une durée indéterminée:

a) GOLEADOR S.A., prénommée, comme gérante administrative.

b) Madame Ana Bela GONCALVES DA COSTA, salariée, née le 26 décembre 1971 à Luxembourg, demeurant à L-8370 Hobscheid, 54, rue Kreuzerbuch, comme gérante technique.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des gérantes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. GLOESENER, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51878. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160790/105.

(110187629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Bianchi 1770 Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.198.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011161355/10.

(110187723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

N.G.C. Titrisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.525.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 8 juin 2011

Quatrième résolution:

L'assemblée prend note du changement d'adresse professionnelle de la société ALTER AUDIT S.A., anciennement sise 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg et transférée 69, rue de la Sémois, L-2533 Luxembourg.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 8 juin 2011 et pour une période d'une année, Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 8 juin 2011 et pour une période d'une année, Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N.G.C. TITRISATION S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011163434/22.

(110189339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Caragana S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 26.100.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 2 mai 2011 à 08.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'Administrateurs de MM. Joseph WINANDY, Koen LOZIE et COSAFIN S.A., ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, Rue Joseph Hackin, représentée par M. Jacques BORDET, 1, Rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, ainsi que de M. Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2011.

Pour copie certifiée conforme

Signatures

Président / Administrateur

Référence de publication: 2011161359/17.

(110187690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Carrelages Denis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 75, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 63.427.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011161360/13.

(110187704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Loda Victoria Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 45.915.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2011:

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur René SCHLIM, administrateur, et nomme en son remplacement Monsieur Claudio TOMASSINI, administrateur, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Monsieur Claudio TOMASSINI pourra engager la société avec signature conjointe.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée renomme comme administrateurs:

- Monsieur Jacques RECKINGER, administrateur, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

- Monsieur Enzo LIOTINO, administrateur, avec adresse professionnelle au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée renomme comme commissaire aux comptes:

- Fiduciaire de Luxembourg S.A., avec siège social au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2011163379/24.

(110189132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

CHP Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 146.994.

Les comptes annuels au 30.06.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011161361/10.

(110187778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Swedbank Robur International II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 121.517.

EXTRAIT

Madame Ingrid Albinsson a démissionné de sa fonction de membre du conseil d'administration de la Société (le "Conseil") avec effet au 26 août 2011 et Monsieur Magnus Jacobsson avec effet au 4 octobre 2011.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue le 15 novembre 2011, Monsieur Lars Källholm, coopté par les autres membres du Conseil suite à la démission de Madame Ingrid Albinsson, a été élu définitivement par l'assemblée. En outre, Madame Cecilia Vernersson a été élue comme nouveau membre du Conseil en remplacement de Monsieur Magnus Jacobsson jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes de l'année sociale se terminant le 31 décembre 2011.

Par conséquent, le conseil d'administration de la Société se compose dorénavant comme suit:

- M. Lars Källholm, Valhallavägen 86, SE-11427, Stockholm, Suède;

- M. Lars Friberg, 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg; et

- Mme Cecilia Vernersson, 8 rue de Koerich, L-8371 Hobscheid, Luxembourg.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011162952/20.

(110189018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Claudine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011161362/10.

(110187732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

D.I.Dolmen International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 101.815.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011161365/10.

(110187627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Décoration Jeannot Assen sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 42, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 90.632.

Les comptes annuels au 01.01.2010 au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011161366/10.

(110187811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Miscanthus-Nawaro-Innovations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 98.677.

Extrait de résolution prise par le Conseil d'Administration le 13 septembre 2011

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 13 septembre 2011 que:

- Monsieur Alois PETERS, entrepreneur de construction, né le 02/09/1947 à Nidergeckler (Allemagne), demeurant à D-54636 Dockendorf, Gartenstrasse 4, est élu comme Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale ordinaire tenue extraordinairement au siège social le 11 octobre 2011

Les actionnaires de la société MISCANTHUS-NAWARO-INNOVATIONS S.A. réunis en Assemblée Générale ordinaire tenue extraordinairement le 11 octobre 2011, ont décidé à l'unanimité, de prendre la résolution suivante:

L'assemblée générale constate que le mandat du Commissaire est arrivé à échéance en 2009.

Elle décide dès lors de réélire à la fonction de Commissaire avec effet rétroactif à l'issue de l'assemblée générale annuelle tenue à la date statutaire de l'année 2009 pour un mandat d'une durée d'un an:

la société LUX-AUDIT S.A., avec siège social 57, avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25 797.

Le mandat du Commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 octobre 2011.

Référence de publication: 2011163421/24.

(110189509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Neo Liquidation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 163.609.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 novembre 2011

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, d'Andras Kulifai en tant que gérant de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, la personne suivante en tant que gérant de catégorie B de la Société et ce pour une durée illimitée:

- M. Michiel Matthijs Kramer, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;

- Peter Ericsson, gérant de catégorie B; et

- Michiel Matthijs Kramer, gérant de catégorie B; et

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Neo Liquidation S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011163439/22.

(110188806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

S.C.I. Magnalux, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg E 4.625.

— STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt-quatre novembre.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Stefano GIUSTO, domicilié au 61/Uni, via Sant'Ilario, I-16167 Genova, Italie, ici représenté par Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Genova, le 24 novembre 2011.

2. Madame Elisabetta PIZZAIA, domiciliée au 61/Uni, via Sant'Ilario, I-16167 Genova, Italie, ici représentée par Monsieur Stéphane SABELLA, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée à Genova, le 24 novembre 2011.

Lesquels comparants ont déclaré par la voie de leur mandataire de constituer une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière, sous la dénomination: "S.C.I MAGNALUX, société civile immobilière".

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la location, la mise en valeur, la détention et la gestion d'un patrimoine immobilier pour son propre compte.

Elle pourra effectuer tout placement immobilier ou mobilier, contracter tout emprunt, avec ou sans affectation hypothécaire, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, se porter caution ou garant pour le compte de tiers et en général faire toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation dans les six premiers mois de l'exercice social avec effet au trente et un décembre de l'année en cours, moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste à son ou ses coassociés.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des gérants.

Titre II. - Apports, Capital social, Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à trois cent vingt euros (EUR 320,-) divisé en trente-deux (32) parts sociales de dix euros (EUR 10,-) de valeur nominale chacune.

Ces parts sociales sont souscrites par les associés comme suit:

1) Monsieur Stefano GIUSTO, préqualifié Une part sociale	1
2) Madame Elisabetta PIZZAIA, préqualifiée Trente et une parts sociales	31
TOTAL: trente-deux parts sociales	32

Les associés s'engagent en outre à les libérer les intégralement en espèces.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés et les tiers. Toute cession de parts sociales sera constatée par acte authentique ou sous seing privé signifiée conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 7. Les associés supportent les dettes sociales de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

Art. 8. Chaque part donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices, à une fraction proportionnelle à celle du nombre de parts existantes.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes dans la proportion de leurs parts dans la société, dans les limites des articles 1862 et 1854 du code civil.

Art. 10. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

Art. 11. Chaque part est indivisible à l'égard de la société de sorte que les copropriétaires indivis seront dans ce cas tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Titre III. - Administration de la Société

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants. S'il n'existe qu'un seul gérant, la société est engagée valablement et en toutes circonstances par sa seule signature sous les réserves ci-dessous. S'il y a plusieurs gérants, ils engagent valablement la société par leurs signatures conjointes de deux gérants en toutes circonstances sous les réserves ci-dessous, y compris les actes d'achat, transformation ou de vente immobilière, les actes de mainlevée avec ou sans constatation de paiement, et en général les actes d'administration ou même équivalent à une aliénation, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société, sans que cette énumération ne soit limitative.

Ils peuvent encore, sous les réserves ci-dessous, emprunter au nom de la société ou faire consentir à celle-ci des ouvertures de crédit avec ou sans garantie réelle et signer valablement tous actes de prêt, d'ouverture de crédit ou autres, et hypothéquer les biens immobiliers de la société en garantie de ces prêts ou ouvertures de crédit.

Les fonctions du gérant cessent par son décès, son incapacité totale, son interdiction, sa révocation ou sa démission.

Le décès ou la cessation des fonctions d'un gérant pour quelque motif que ce soit n'entraîne pas la dissolution de la société sauf éventuellement dans le cas stipulé à l'article 39 ci-après.

Si, pour quelque cause que ce soit, la société se trouve dépourvue de gérant, tout associé peut demander au Président du Tribunal statuant sur requête, la désignation d'un mandataire chargé de réunir les associés en vue de nommer un ou plusieurs gérants.

Dans le cas où la société est dépourvue de gérant depuis plus d'un an, tout intéressé peut demander au Tribunal la dissolution anticipée de la société.

Art. 13. Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur les affaires de la société et il pourra en particulier prendre inspection des livres et comptes au siège social mais sans déplacement.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérants et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit convenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Art. 15. Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille onze.

Art. 17. Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Tout associé peut prendre au siège social communications de l'inventaire et du bilan pendant les huit jours qui précèdent l'assemblée générale ordinaire.

Titre V. - Dissolution et Liquidation

Art. 18. En cas de dissolution, la liquidation sera faite soit par le ou les liquidateurs nommés par les associés, soit par les associés.

Les pouvoirs du ou des liquidateurs seront fixés lors de leur nomination. A défaut de pareille fixation, le ou les liquidateurs jouiront des pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, notamment vendre les immeubles à l'amiable ou aux enchères, toucher les prix de vente, consentir tous désistements, ou mainlevées, avec ou sans constatation de paiement, régler et acquitter le passif.

Titre VI. - Dispositions générales

Art. 19. Les articles 1832 et 1872 du code civil, ainsi que les modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale

Après avoir arrêté ainsi les statuts de la société, l'associé unique prend les résolutions suivantes:

A) Sont nommés gérants:

a) Monsieur Marc KOEUNE, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte en France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien GRAVIÈRE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy en France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm en Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

B) La société est valablement engagée en toutes circonstances vis-à-vis de tiers par la signature conjointe de deux gérants statutaires.

C) Le siège social de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

DONT ACTE

Fait et passé à Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Monsieur Stefano GIUSTO / Madame Elisabetta PIZZAIA

Représenté par Stéphane SABELLA / Représentée par Stéphane SABELLA

Référence de publication: 2011161103/117.

(110187604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Hamburg Trust SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 152.773.

—
Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung die am 21. September 2011 in Luxemburg stattfand:

1. Herr Dirk Hasselbring wird zum Verwaltungsratsvorsitzenden ernannt.

2. Dr. Bernd Walter wird zum stellvertretenden Vorsitzenden ernannt.

So setzt sich der Verwaltungsrat von nun an und bis zur Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013, wie folgt zusammen:

- Dirk Hasselbring (Verwaltungsratsvorsitzender)
- Dr. Bernd Walter (stellvertretender Verwaltungsvorsitzender)
- Bettina Pölking (Verwaltungsratsmitglied)

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 25. November 2011.

Für die Hamburg Trust SICAV-FIS

Die Zentralverwaltungsstelle

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.

Marc-Oliver Scharwath / Michael Walter

Référence de publication: 2011163691/22.

(110189428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Déco-Jardin s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7759 Roost, 13, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 49.244.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 24.11.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011161367/10.

(110187600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Europa Mallard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 770.150,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.355.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des associés de la Société à Luxembourg en date du 14 novembre 2011

Lors de l'assemblée générale des associés de la Société qui s'est tenue au siège social en date du 14 novembre 2011, il a été décidé de révoquer DELOITTE S.A., société anonyme dont le siège social est sis au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, de leur mandat de réviseur d'entreprises agréé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011161369/17.

(110187385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Whitehall French RE 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.922.225,93.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 138.808.

—
L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 1^{er} novembre 2010, a décidé d'accepter:

- La démission de Christophe Cahuzac en qualité de gérant de la Société avec effet au 2 août 2010.
- La démission de Gerard Meijssen en qualité de gérant de la Société avec effet au 1^{er} novembre 2010.
- La nomination avec effet au 2 août 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Nicole Götz, née à Brackenheim (Allemagne) le 4 Juin 1967, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.
- La nomination avec effet au 1^{er} novembre 2010 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société, de Fabrice Hابلot, né à Brest (France) le 23 mars 1978, et résidant professionnellement au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 1^{er} novembre 2010, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, gérant
- Maxime NINO, gérant
- Michael FURTH, gérant
- Fabrice HABLLOT, gérant
- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Maxime Nino

Gérant

Référence de publication: 2011161450/27.

(110187651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Harbour HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.938.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 8 novembre 2011

L'assemblée générale de la Société a accepté la démission, avec effet immédiat, d'Andras Kulifai et de Susana Paula Fernandes Gonçalves en tant que gérants de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B de la Société et ce pour une durée illimitée:

- M. Heiko Dimmerling, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et

- M. Michiel Matthijs Kramer, avec adresse professionnelle au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et Le conseil de gérance de la Société se compose dès lors comme suit:

- Lars Frankfelt, gérant de catégorie A;

- Heiko Dimmerling, gérant de catégorie B; et

- Michiel Matthijs Kramer, gérant de catégorie B; et

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Harbour Holdco S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011163286/23.

(110188809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Tongariro S.C., Société Civile.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 38, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg E 4.624.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Madame Patricia Simone Déglair, épouse Desquesnes, employée privée, née le 20 juin 1962 à Paris 14^e (France), demeurant au 38 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

2.- Monsieur Philippe Robert Lucien Desquesnes, né le 24 janvier 1962 à Enghien les Bains (France), demeurant au 38 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné de dresser acte d'une société civile que les parties pré-mentionnées déclarent constituer entre elles comme suit

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre les comparants, une société civile qui existera entre les propriétaires actuels et futurs des parts sociales ci-après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement.

Cette société sera régie par les présents statuts, ainsi que par les lois luxembourgeoise applicables et notamment par les articles 1832 à 1872 du Code civil.

Art. 2. La société a pour objet, dans la limite d'opérations à caractère strictement civil, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billet et autre valeur de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société a également pour objet, dans la limite d'opérations à caractère strictement civil, et l'exclusion de toute opérations à caractère commercial: l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles ou parts d'immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Art. 3. La société prend la dénomination suivante: TONGARIRO S.C., société civile. La dénomination sociale doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

Art. 4. Le siège de la société est fixé à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée, prenant cours ce jour. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant à une majorité de 2/3 des parts sociales. La dissolution de la société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Art. 6. Le capital social est fixé à mille euros (EUR 1.000,-), divisé en mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par les associés ci-après comme suit:

1.- Madame Patricia Déglairé, prénommée, cinq cents une parts sociales	501
2.- Monsieur Philippe Desquesnes, prénommé, quatre cents quatre-vingt dix-neuf parts sociales	499
Total: mille parts sociales	1.000

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de mille euros (EUR 1.000,-) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Art. 7. Les parts sociales ne sont représentées par aucun titre. Elles ne sont pas négociables. Chaque année, l'assemblée des associés fixe la valeur d'une part sociale.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte authentique ou un acte seing privé. Pour être opposable à la société, la cession doit, conformément à l'article 1690 du Code civil, lui être notifiée par un acte authentique ou un acte ou seing privé ou être acceptée par la gérance dans un tel acte. Pour être opposable aux tiers, la cession doit faire l'objet d'une publicité au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Les parts sociales ne peuvent être cédées même entre associés qu'avec l'agrément unanime de tous les associés. Cet agrément s'impose quelle que soit la cause et la nature de la mutation, titre onéreux ou à titre gratuit.

A cet effet, l'associé désirant céder tout ou partie de ces parts sociales, notifiera le projet de cession à chacun de ses co-associés et à la société elle-même, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Cette lettre contiendra toutes les données de l'opération. A partir de la date de la réception du projet de cession, les co-associés disposent d'un délai de trente jours calendaires pour rendre position. L'absence de réponse affirmative unanime dans ledit délai équivaut à un refus d'agrément.

En cas de décès d'un associé, la société n'est pas dissoute par le fait du décès, mais tous les héritiers, légataires et représentants de l'associé décédé, ne peuvent devenir eux-mêmes associés qu'après avoir obtenu l'agrément unanime des associés survivants. Cet agrément devra intervenir dans un délai de trente jours après notification du décès de l'associé aux autres associés moyennant lettres recommandées avec demande d'avis de réception. Ces lettres sont adressées aux associés survivants à la diligence de l'héritier ou légataire le plus diligent. L'absence de réponse affirmative unanime dans ledit délai équivaut à un refus d'agrément.

Chaque fois qu'il y a un refus d'agrément, les parts sociales en instance de mutation seront reprises par les autres associés, proportionnellement au nombre de parts qu'ils possèdent, au prix calculé en application de la valeur dont il est question à l'article 7 ci-dessus.

Pour le calcul du nombre des parts à reprendre par chaque associé, les parts en instance de mutation ne sont pas prises en considération.

Dans le cas où un associé veut céder tout ou partie de ses parts sociales et qu'il y a un refus d'agrément, il lui est loisible de renoncer à son projet de cession et de rester comme associé dans la société.

Art. 9. La société est gérée et administrée par un gérant.

Ce gérant unique a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Art. 10. Chaque année au 31 décembre, il est dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Cet inventaire sera signé par tous les associés.

Les bénéfices nets constatés par cet inventaire seront partagés entre les associés proportionnellement à leur participation dans le capital social. Les pertes, s'il en existe, seront supportées par eux dans les mêmes proportions.

Art. 11. Chaque associé a le droit de concourir aux décisions collectives, lesquelles, y compris celles sur les modifications statutaires, seront prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Art. 12. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent, sur convocation d'un ou de plusieurs associés, mais au moins une fois par an.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, sa liquidation sera faite par les associés conjointement.

Art. 14. Toutes les contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation entre les associés relativement aux affaires de la société seront soumises obligatoirement à deux arbitres, chacune des parties en nommant un.

En cas de désaccord les deux premiers arbitres désigneront d'un commun accord un troisième arbitre et les décisions seront prises à la majorité.

La décision majoritaire des arbitres sera obligatoire et sans recours.

A défaut de nomination par l'une des parties d'un arbitre endéans la huitaine suivant invitation lui adressée par lettre recommandée, la partie la plus diligente saisira le résident du Tribunal d'Arrondissement de et Luxembourg, siégeant en matière de référé, qui nommera un arbitre.

Frais

Le montant des frais, rémunération et charges incombant à la société en raison des présentes est estimé sans nul préjudice à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Est appelé aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée:

Madame Patricia Simone Déglair, épouse Desquesnes, employée privée, née le 20 juin 1962 à Paris 14^e (France), demeurant au 38 rue de la Bragance, L-1255 Luxembourg.

2. - Le siège social est fixé au 38, rue de la Bragance, L-1255 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, moi et an qu'en tête de présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Déglair, P. Desquesnes, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 novembre 2011. Relation: RED/2011/2439. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 17 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161173/117.

(110187578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Europa Nickel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 630.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 115.366.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des associés de la Société à Luxembourg en date du 14 novembre 2011

Lors de l'assemblée générale des associés de la Société qui s'est tenue au siège social en date du 14 novembre 2011, il a été décidé de révoquer DELOITTE S.A., société anonyme dont le siège social est sis au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, de leur mandat de réviseur d'entreprises agréé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011161370/17.

(110187387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Erha S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8015 Strassen, 38, rue des Carrefours.

R.C.S. Luxembourg B 135.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011161372/10.

(110187836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Scaff Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 81.342.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 19 octobre 2011 à 15.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler les mandats de M. Koen LOZIE, M. Joseph WINANDY et COSAFIN S.A., ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, représentée par M. Jacques BORDET, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Administrateurs sortants ainsi que de Monsieur Pierre SCHILL, Commissaire aux Comptes sortant.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31.05.2012.

Pour copie conforme

Signatures

President / Administrateur

Référence de publication: 2011161434/18.

(110187697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Koch Supply & Trading (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 164.833.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth of October.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Koch Resources, LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3695105,

here represented by Ms. Gaëlle Bernard, employee, having her professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given under private seal on October 19, 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the Company), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

The Company may provide financial support to any of its affiliates, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instruments, which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Koch Supply & Trading (Europe) S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at forty thousand United States Dollars (USD 40.000,00) represented by forty thousand (40.000) shares of one United States Dollar (USD 1,00) each.

Any share premium paid on the subscription of shares of the Company shall remain linked to such shares on which it has been paid.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Articles and by the Law.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company as further defined in articles 17 and 18 of the Articles.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of category A managers and category B managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one category A manager and one category B manager. Any decisions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented including at least the favorable vote of one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may resolve to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers (as the case may be) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the preceding accounting year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by Law or by the Articles.

Art. 13. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company has(ve) a personal interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, associate, or employee of any company or firm with which the Company shall contract or

otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have any personal conflicting interest in any transaction of the Company, he shall make known to the shareholders such personal interest and shall not consider or approve any such transaction.

Every person who was or is a party or is threatened to be made a party to any threatened, pending, or completed action, suit, or proceeding, whether civil, criminal, administrative, or investigative (other than an action by or in the right of the Company) by reason of the fact that the person is or was an officer, manager, or employee of the Company or is or was serving at the request of the Company as a director (including committees of the Board), manager, officer, or employee of another corporation or entity (a Covered Person), may be indemnified by the Company, at its sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to indemnify the Covered Person by virtue of applicable laws, judgments or orders, against any and all reasonable costs and expenses, judgments, fines, and amounts paid in settlement actually and reasonably incurred by the Covered Person in connection with such action, suit, or proceeding if the Covered Person acted in good faith and in a manner the person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had no reasonable cause to believe the person's conduct was unlawful. The resolution of any action, suit, or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or upon a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not, of itself, create a presumption that the Covered Person did not act in good faith and in a manner which the Covered Person reasonably believed to be in or not opposed to the best interests of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had reasonable cause to believe that the person's conduct was unlawful.

Expenses (including attorneys' fees) incurred by a Covered Person with respect to any action, suit, or proceeding of the nature described in the preceding paragraph may, in the Company's sole and absolute discretion and in all cases where the Company is obliged to do so by virtue of applicable laws, judgments or orders, be paid by the Company in advance of the final disposition of such action, suit, or proceeding upon receipt of an undertaking by or on behalf of the Covered Person to repay such amount if it shall ultimately be determined that the Covered Person is not entitled to be indemnified by the Company as authorized in this section. In addition, the Company may elect at any time to discontinue advancing expenses to a Covered Person if such advancement is determined by the Company, in its sole and absolute discretion, not to be in the best interest of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights in proportion to his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2012.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the forty thousand (40.000) shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in kind from Koch Resources, LLC, prenamed, of a receivable in the amount of forty thousand United States Dollars (USD 40.000,00) held by Koch Resources, LLC, prenamed, towards, Koch Supply & Trading Sàrl, a limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at 20 Route de Pré-Bois, 1215 Meyrin, Switzerland and registered with the Register of the Canton of Geneva under number CH-660-1386006-4.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given to the undersigned notary by:

- a balance sheet dated October 19, 2011 of Koch Resources, LLC, prenamed, "certified true and correct";
- a contribution declaration of Koch Resources, LLC, prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the contributed receivable.

Effective implementation of the contribution

Koch Resources, LLC, prenamed, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the contributed receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the receivable, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (EUR 2.000,00).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A managers:

- Mr. Massimo GUIDI, born on February 5, 1970 in Zurich, Switzerland, having his professional address 20, route de Pre Bois, PO Box 1843, 1215 Geneve 15, Switzerland;
- Mr. Frans H. PETTINGA, born on April 21, 1963 in Vlissingen, the Netherlands, having his professional address at 20 Route de Pré-Bois, CP1843, 1215 Geneva 15, Switzerland;

Category B managers:

- Mr. Alan DUNDON, born on April 18, 1966 in Dublin, Ireland, residing professionally at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Frédéric SALVADORE, born on September 3, 1973 in Charleroi, Belgium, having his professional address at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

2. The address of the Company is fixed at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuf octobre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Koch Resources, LLC, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée auprès du Secrétaire d'Etat de l'état du Delaware sous le numéro 3695105,

ici représenté par Melle. Gaëlle Bernard, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 19 octobre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les Statuts).

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra fournir une assistance financière à n'importe quelle société liée, en particulier accorder des prêts, des ouvertures de crédit, des intérêts sur titres ou des garanties sous quelque forme que ce soit et quels qu'en soient les termes et leur fournir du conseil ou une assistance sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou tous autres instruments financiers qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination «Koch Supply & Trading (Europe) S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à quarante mille Dollars Américains (USD 40.000,00) représenté par quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

Toute prime d'émission émise lors de la souscription à des parts sociales de la Société restera rattachée aux parts sociales sur lesquelles elle a été libérée.

La Société pourra racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par les Statuts et la Loi.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, suivant les dispositions des articles 17 et 18 des Statuts.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application des prescriptions de l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer la totalité ou une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à la majorité des gérants présents ou représentés avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conference call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la clôture du dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou fondés de pouvoir de la Société y aura un intérêt personnel, ou en est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou salarié. Tout gérant ou fondé de pouvoir de la société qui remplira les fonctions d'administrateur, d'associé, de fondé de pouvoir ou d'employé d'une société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relation d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis ou de voter ou d'agir sur toutes opérations relatives à un tel contrat ou à une telle opération.

Un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société ayant un intérêt personnel opposé dans une opération de la Société sera obligé d'en informer les actionnaires et s'abstiendra de donner un avis ou de voter sur telle opération.

Toute personne qui était ou est partie ou est menacée d'être partie à une action, demande ou un procès qui est en cours, annoncé ou a abouti, de nature civile, criminelle, administrative ou d'enquête (autre qu'une action par ou pour la Société) en raison du fait que la personne est un agent, gérant ou employé de la Société ou agissait ou agit à la demande de la Société comme administrateur (ceci incluant les comités du conseils d'administration), gérant, agent, ou employé d'une autre société ou entité (une Personne Couverte), peut être indemnisée par la Société, à sa seule et absolue discrétion et dans tous les cas où la Société est obligée d'indemniser la Personne Couverte en vertu des lois applicables, de jugements ou ordonnances, de tous coûts et dépenses raisonnables, jugements, amendes ou montants à payer par transaction, effectivement et raisonnablement encourus par la Personne Couverte en relation avec une telle action, demande ou procès dans la mesure où la Personne Couverte a agi de bonne foi et d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, en ce qui concerne une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi. La fin d'une quelconque action, demande ou procès par jugement, ordonnances, transaction, condamnation ou sur une défense de nolo contendere ou son équivalent, ne devra pas créer en soi une présomption que la Personne Couverte n'a pas agi de bonne foi ou d'une manière que la personne avait des raisons de croire dans l'intérêt ou non contraire aux meilleurs intérêts de la Société, et, s'agissant d'une éventuelle action ou procès criminel, la personne n'avait pas de raisons de croire que sa conduite était contraire à la loi.

Les frais (incluant les honoraires d'avocats) encourus par la Personne Couverte dans le cadre d'une éventuelle action, demande ou procès de la nature décrite dans l'alinéa précédant peut, à la seule et absolue discrétion de la Société et dans tout les cas où la Société y est obligée en vertu des lois applicables, jugements ou ordonnances, peuvent être payés par la Société en avance sur la décision finale de l'action, demande ou procès à condition d'avoir reçu un engagement par ou pour le compte de la Personne Couverte de repayer un tel montant s'il devait finalement être déterminé que la Personne Couverte n'a pas droit à être indemnisée par la Société comme autorisé dans cette section. De plus, la Société peut

choisir à tout moment de cesser d'avancer des frais à la Personne Couverte si de telles avances sont déterminées par la Société, à sa seule et absolue discrétion, comme n'étant dans le meilleur intérêt de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés en proportion de leur participation dans la Société.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les quarante mille (40.000) parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en nature d'un montant total de quarante mille Dollars Américains (USD 40.000,00), consistant en l'apport par Koch Resources, LLC, prénommée, d'une créance d'un montant de quarante mille Dollars Américains (USD 40.000,00) détenue par Koch Resources, LLC, prénommée, sur Koch Supply & Trading Sàrl, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de la Suisse, ayant son siège social 20 Route de Pré-Bois, 1215 Meyrin, Suisse et enregistrée auprès du Registre du Canton de Genève sous le numéro CH-660-1386006-4.

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée au notaire soussigné par:

- un bilan au 19 octobre 2011 de Koch Resources, LLC, prénommée, certifié «sincère et véritable»;
- une déclaration d'apport de Koch Resources, LLC, prénommée, certifiant qu'elle est propriétaire sans restrictions de la créance apportée.

Réalisation effective de l'apport

Koch Resources, LLC, prénommée, par son mandataire, déclare que:

- elle est seule propriétaire sans restrictions de la créance apportée et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la créance apportée, aux fins d'effectuer son transfert et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euro (EUR 2.000,00).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- M. Massimo GUIDI, né le 5 février 1970 à Zurich, Suisse, ayant sa résidence professionnelle au 20 Route de Pré-Bois, CP1843, 1215 Genève 15, Suisse;

- M. Frans H. PETTINGA, né le 21 avril 1963 à Vlissingen, Pays-Bas, ayant sa résidence professionnelle au 20 Route de Pré-Bois, CP1843, 1215 Genève 15, Suisse;

Gérants de catégorie B:

- M. Alan DUNDON, né le 18 avril 1966 à Dublin, Irlande, ayant sa résidence professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Frédéric SALVADORE, né le 3 septembre 1973 à Charleroi, Belgique, ayant sa résidence professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

2. L'adresse du siège social est fixée au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Bernard, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 octobre 2011. Relation: EAC/2011/14316. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011160949/385.

(110187649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Euro-Lux-Solar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 1, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 146.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2011161374/13.

(110187720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Fralux-Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3490 Dudelange, 17, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 118.709.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011161375/10.

(110187719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Opus Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.778.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale de la Société du 28 septembre 2011:

- que l'assemblée a accepté la démission de:

* Monsieur Desmond Mitchell, né le 24 août 1957 à Wells (Angleterre), de ses fonctions de membre du conseil de surveillance de la Société avec effet 28 septembre 2011

- que l'assemblée a nommé:

* Mme. Maike Kieselbach, gérant, de nationalité allemande, né le 26 février 1973, à Worms, Allemagne, avec adresse privé 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg comme nouveau membre du conseil de surveillance de la Société avec effet au 28 septembre 2011 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2011.

Opus Investment S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011163724/22.

(110189418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

First Industrial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 10, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 13.006.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011161377/9.

(110187646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Food Ingredients Technologies (F.I.T.) s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 65.402.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011161379/10.

(110187628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Food Ingredients Technologies (F.I.T.) s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 65.402.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011161380/10.

(110187630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.
